**BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**MODÈLE DE PRÉAVIS PERMETTANT AU BAILLEUR DE METTRE FIN AU BAIL DE 9 ANS POUR OCCUPATION DES LIEUX LOUÉS**

**Que savoir, que faire ?**

Le bailleur peut mettre fin à un bail de 9 ans, à tout moment, moyennant un préavis de 6 mois. Le préavis est envoyé par lettre recommandée. Le préavis prend cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il est envoyé *(envoi le 16 octobre = prise de cours au 1er novembre).* Le préavis doit être motivé pour occupation des lieux loués, que ce soit personnellement ou en faveur du conjoint ou cohabitant légal, ainsi que des parents ou alliés du bailleur, de son conjoint ou cohabitant, jusqu’au troisième degré. ATTENTION : un préavis pour occupation par des parents ou alliés jusqu’au troisième degré ne peut pas être donné avant la quatrième année de la location.

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je désire mettre fin au bail vous donnant en location une maison / un appartement / un studio / une chambre situé(e) .................................................................................................................................................

En effet, je souhaite occuper personnellement les lieux que je vous loue / faire occuper les lieux par ……………………………………….. *(identité complète de l’occupant)*, mon / ma …………………………………… *(lien de parenté avec le bailleur, son conjoint ou cohabitant légal).*

Le préavis prend cours le …/ …/ …… pour se terminer le …/ …/ …….

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU BAILLEUR**